

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1166 – 25/06/2024

## Descriptif

<b>Objet</b>	:	Création d'une salle polyvalente, d'un pôle culturel et aménagement des espaces extérieurs
<b>Forme de mise en concurrence</b>	:	Concours à un degré (attestation de conformité SIA 142 en attente)
<b>Type de procédure</b>	:	Sélective
<b>Mandat</b>	:	Équipe pluridisciplinaire comprenant un architecte (pilote), un ingénieur civil et un architecte paysagiste
<b>Date de publication dans la FAO</b>	:	25 juin 2024
<b>Délai de rendu</b>	:	20 août 2024 à 12h00, pour la remise des dossiers de candidature 31 janvier 2025, pour la remise des projets
<b>Adjudicateur</b>	:	Ville d'Onex, chemin Charles-Borgeaud 27, 1213 Onex
<b>Organisateur</b>	:	Ville d'Onex, Service exploitation, rue des Grand-Portes 2, 1213 Onex, Fabien Delacquis MIDarchitecture sàrl, 27 rue Louis-Favre, 1201 Genève
<b>Inscription</b>	:	Par le rendu du projet
<b>Simap</b>	:	N° de la publication 1428571 Documents téléchargeables sur simap.ch
<b>Communauté de soumissionnaires</b>	:	Admise
<b>Sous-traitance</b>	:	Non spécifiée
<b>Indemnisation</b>	:	Aucune
<b>Jury</b>	:	<b>Président</b> M. François Jolliet, architecte EPF, Renens <b>Vice-présidente</b> Mme Anne Kleiner, magistrate déléguée Exploitation et Culture, conseillère administrative, Onex <b>Membres professionnels indépendants du MO</b> M. Franck-J. Bodenmann, architecte paysagiste HES Mme Michèle Pralong, auteure, metteuse en scène et dramaturge M. Félix Lefebvre, scénographe, France Mme Barbara Tirone, architecte EPFL, A Architectes, Genève Mme Marie Gétaz, architecte EPFL, Nomad architectes, Vevey M. Marco Forte, ingénieur civil EPFL, Genève M. Alberto Figuccio, architecte AAM, Studio Alberto Figuccio sàrl, Genève M. Yves Vieuxloup, architecte, msv architectes, Genève <b>Membres dépendants du MO</b> M. Eric Donzé, architecte, co-responsable Service Exploitation, Onex M. Nicolas Clémence, urbaniste, Service Aménagement, Onex M. Mursel Veseli, président de la Commission ad hoc, Onex

M. Jérémie Decroux, responsable Service Culture, Onex

**Membres suppléants**

M. Cédric Maye, Service Culture, Onex

M. Fabien Delacquis, Service Exploitation, Onex

Mme Aude Schwarz, atelier saoseo, arch EAUG

M. Luc Abbé-Decarroux, membre de la commission ad hoc, Onex

<b>Critères de sélection des dossiers de candidature</b>	:	Qualité et adéquation des références de l'équipe de mandataires	45 %
		Compétences et organisation de l'équipe de mandataires	20 %
		Approche de la problématique et du programme	35 %
<b>Critères d'appréciation</b>	:	Concept architectural en adéquation avec la qualité des espaces intérieurs et extérieurs	
		Respect et compréhension du programme	
		Pertinence de l'organisation aux différentes échelles du projet	
		Fonctionnement général et qualité spatiale de la proposition	
		Qualité architecturale et structurelle	
		Qualité paysagère et urbanistique	
		Qualité d'usage des aménagements extérieurs existants et futurs	
		Rationalité énergétique et économique (construction et coût du cycle de vie)	
		Capacité du projet à favoriser les échanges et à générer du lien social	
		Capacité du projet à intégrer les critères de durabilité énoncés dans le présent cahier des charges	
		Reconnaissance des valeurs du tissu bâti	
		Qualité de l'espace paysager	
<b>Somme des prix et des mentions</b>	:	CHF 180'000 HT pour l'attribution d'environ cinq prix ou mentions éventuelles	

**Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce**

**Qualités de la mise en concurrence** :

**Remarques sur le concours** :

La CCAO regrette que cette procédure soit publiée sans avoir reçu l'attestation de conformité aux règlements SIA 142 de la part de la commission SIA 142/143. Le présent avis de la CCAO est par conséquent publié sous réserve que la commission SIA 142/142 n'apporte pas de modification majeure au programme du concours.

La CCAO regrette en outre que cette procédure n'ait pas été publiée simultanément aux MEP des Deux-Églises dans la mesure où les bureaux participants aux MEP des Deux-Églises ne sont pas autorisés à participer au présent concours.

**Avis de la CCAO**



**Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI  
A l'adjudicateur  
A l'organisateur